



,M. Le préfet de Lozère, Mesdames et Messieurs les autorités civiles et militaires, mesdames et messieurs les élus

Je remercie de leur présence Angelita Bettini, ancienne internée du camp, Michèle Robert fille d'Ida Lorber, ancienne internée du camp et, Renée Bernard fille de Perla Blum, ancienne internée du camp.

Nous commémorons aujourd'hui, 16 juillet, le souvenir des victimes de crimes racistes et antisémites commis par l'Etat français. Pour cela la date anniversaire de la grande rafle du Vel d'hiv à Paris a été choisie : les 16 et 17 juillet 1942 plus de 13 000 juifs furent raflés dans le cadre de la mise en œuvre de la solution finale par les Nazis à laquelle le gouvernement de Vichy participa pleinement puisque les arrestations furent faites par la police française. A la fin de la guerre on dénombre 75 000 juifs exterminés.

Lorsqu'on examine les chiffres, on remarque sur ces 75 000 personnes que 68 % sont des juifs étrangers qui avaient trouvé refuge sur le sol de la République française, pays qui depuis 1791 faisait de ses juifs des citoyens à part entière. Les étrangers et apatrides sont de tout temps les populations les plus fragiles à l'intérieur d'un pays ne possédant pas les amis, les réseaux et parfois pas les papiers. C'est donc eux qui furent victimes en grande majorité des rafles en France. Le gouvernement de Vichy a mené non seulement une politique antisémite avec les lois des 3 et 4 octobre 1940 mais aussi une grande politique xénophobe : par exemple le 22 juillet 1940, 11 jours après son installation l'Etat français révisait les naturalisations. Elle privait de la nationalité française 15 000 personnes, la suite rendit tragique cette situation pour les Juifs qui se trouvaient parmi elles, soit 6 à 7000 personnes.

Lorsqu'en Lozère on choisit le camp de Rieucros comme lieu de commémoration des victimes des crimes racistes et antisémites, on ne se trompe donc pas. Rieucros est le camp des indésirables, un camp d'abord destiné aux étrangers suspects, sans qu'il y ait procès, sur simple décision préfectorale. D'abord des hommes puis des femmes, indésirables également.



Là où nous devons apporter une précision, c'est que ce camp n'est pas créé par l'Etat français, c'est le gouvernement Daladier, sous la IIIe république encore démocratique qui en est à l'origine. Le décret-loi daté du 12 nov 1938 créait cette catégorie des indésirables.

Ce décret-loi est donc le symbole d'une République qui se laisse entraîner vers la xénophobie, d'une République défaillante dans ses valeurs. Oubliant ses racines, ses valeurs hérités de la RF de liberté d'égalité et de fraternité, ce gouvernement fait le choix de créer cette catégorie des indésirables. Ce sont des hommes d'abord qui arrivent à partir de février 1939, construisent les baraquements, aménagent le camp mais aussi laissent d'autres traces de leurs passages : ce lieu conserve un rocher sculpté réalisé par un interné allemand qui commémorait avec ses camarades enfermés le 150e anniversaire de la Révolution française car lui et la plupart des hommes du camp se reconnaissaient, eux, dans la devise de la République. Logique avec eux-mêmes, ils proposèrent de combattre dans l'armée française à la déclaration de guerre, cela leur fut refusé. Cette même République, à partir du décret-loi de novembre 1939, peut interner des français. Au mois de juin 1940, le camp prévu pour 300 compte alors plus de 600 femmes et enfants internés ici, les hommes ayant été déplacés au Vernet.

Le gouvernement de Vichy a donc repris ce qui existait déjà. Ce camp et d'autres deviennent le vivier où Vichy vient chercher les juifs étrangers réfugiés sur notre sol. Les convois ne partirent pas de Mende parce qu'entre-temps le camp avait été déplacé à Brens. Les convois quittèrent donc la gare de Gaillac au mois d'août 1942 : aucune de ces femmes n'est revenue d'Auschwitz.

Mais lorsqu'on est venu les chercher, les femmes du camp de Brens s'opposèrent pendant plusieurs heures à leur déportation. Ce geste montre que des individus étaient capables eux de rester dans les valeurs humanistes tandis qu'un Etat avec sa toute puissance administrative, toute sa logistique livrait les Juifs aux Nazis. Ici à Mende Henri Bourrillon permit aux internées d'exposer leurs travaux dans la ville afin qu'elles expliquent en même temps qui elles étaient c'est à dire des réfugiées et non des criminelles. Ces deux gestes que je viens de citer, l'un à l'intérieur du camp, l'autre venant de l'extérieur du camp, montrent qu'il ne faut pas désespérer, que dans les heures les plus sombres, des individus gardent vivantes les valeurs humanistes, les seules sur lesquelles peuvent se fonder une communauté nationale. C'est pourquoi si aujourd'hui nous commémorons les victimes des politiques racistes et xénophobes, nous commémorons aussi les Justes de France car c'est eux qui nous montrent le chemin à suivre hier comme aujourd'hui.



La Semaine Nouvelle de 13 juillet 2013

Un rendez-vous incontournable!

Commemoration et assemblée générale Rieucros, le rendez-vous de la mémoire

Les autorités civiles et militaires étaient réunies le 13 juillet, jour symbolique pour le souvenir des victimes de crimes racistes et antisémites, au village de Rieucros, pour une émouvante cérémonie sur le site érigé en mémoire des victimes du camp de Rieucros, qui faisait suite à l'Acte de reconnaissance écoprovisoire qui porta suite devant de milliers de personnes.

Témoin du passé, porteur d'avenir

St André Basso a été reçu par le député-maire de Mende, Henri Bourrillon, et par le préfet de la Haute-Loire, Jean-Claude Besson. Un concert a été donné par le groupe de musique de Rieucros, dirigé par le directeur de l'association, Jean-Claude Besson. Un concert a été donné par le groupe de musique de Rieucros, dirigé par le directeur de l'association, Jean-Claude Besson.

Les mille vies de Mado

Mado Desbrières a été reçue par le député-maire de Mende, Henri Bourrillon, et par le préfet de la Haute-Loire, Jean-Claude Besson. Un concert a été donné par le groupe de musique de Rieucros, dirigé par le directeur de l'association, Jean-Claude Besson.

UNE ASSOCIATION

POUR LA MEMOIRE DES VICTIMES DE LA SEULE DEPORTATION DE JEUNES FRANÇAISES EN CAMP DE CONCENTRATION EN FRANCE

ET POUR L'AVENIR

Comme un témoin du passé, porteur d'avenir, St André Basso a été reçu par le député-maire de Mende, Henri Bourrillon, et par le préfet de la Haute-Loire, Jean-Claude Besson. Un concert a été donné par le groupe de musique de Rieucros, dirigé par le directeur de l'association, Jean-Claude Besson.

Patrick Dumontier